



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre enfant est positif (cas confirmé) au COVID.

Votre enfant est strictement isolé **5 jours** dès le début des symptômes (en l'absence de symptômes, on part de la date du test). Il peut ensuite revenir à l'école :

1. S'il n'a plus **aucun symptôme** (ni toux, ni fièvre...) **depuis 2 jours** pleins,
2. ET qu'il réalise, après ces délais, un test (PCR ou antigénique¹) dont le résultat est négatif.



En l'absence de 2e test, votre enfant reste **7 jours** à la maison et revient en classe **sans test s'il n'a plus de symptômes depuis 2 jours**.

(1) Les autotests ne sont pas acceptés.

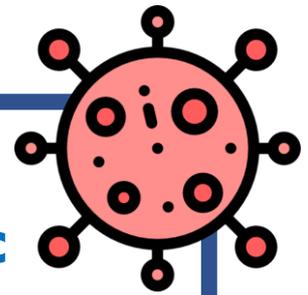


Votre enfant a été en contact avec une personne positive au COVID dans la famille.

- Vous le faites immédiatement tester par un **test antigénique ou PCR¹**. Il peut revenir en classe si son test est négatif et qu' il ne présente pas de symptômes².
- La pharmacie vous **délivrera 2 autotests** gratuits qu' il faudra faire en J2 et J4.

En l' absence de test, votre enfant³ reste à la maison 7 jours.

1. *Les autotests ne sont pas autorisés pour ce premier test*
2. *Si des symptômes apparaissent, vous consultez votre médecin et prévenez l' école.*
3. *Les élèves ayant contracté le virus dans les 2 derniers mois n' ont ni à se tester ni à s' isoler.*



Votre enfant a été en contact avec une personne positive au COVID dans la famille.

- Il est souhaitable¹ que vous **gardiez votre enfant à la maison** tant que le membre de la famille est isolé pour Covid.
- Vous faites tester votre enfant par un **test antigénique ou PCR²** à la fin de son isolement.
- La pharmacie vous **délivrera 2 autotests** gratuits qu' il faudra faire ensuite, en J+2 et J+4.

En l' absence de test, votre enfant³ reste à la maison 7 jours.

1. *Mais le protocole ne l' impose pas*
2. *Les autotests ne sont pas autorisés pour ce premier test*
3. *Les élèves ayant contracté le virus dans les 2 derniers mois n' ont ni à se tester ni à s' isoler.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre enfant a été en contact avec une personne positive au COVID à l'école.

- Vous faites **immédiatement un autotest**¹.
- Si le test est négatif, votre enfant peut revenir à l'école à condition :
 1. qu'il ne présente pas de symptômes,
 2. que vous vous engagiez sur l'honneur à le tester deux autres fois, à J2 et J4.

En l'absence de test, votre enfant³ reste à la maison 7 jours.

1. *3 autotests gratuits vous seront délivrés en pharmacie sur présentation de ce message. Il est aussi possible de faire un test conventionnel (AG ou PCR)*
2. *Si des symptômes apparaissent, vous gardez votre enfant à la maison, consultez votre médecin et prévenez l'école.*
3. *Les élèves ayant contracté le virus dans les 2 derniers mois n'ont ni à se tester ni à s'isoler.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre enfant présente les symptômes évocateurs du COVID (toux, fièvre, maux de ventre ou de tête...).

Vous gardez votre enfant à la maison.

Quand les symptômes ont disparu, il peut revenir à l'école :

- SOIT avec un test négatif (PCR ou antigénique¹).
- SOIT après consultation d'un médecin et une attestation que celui-ci n'a pas prescrit de test.
- SOIT au bout de **7 jours** pleins (et **2 jours sans toux ni fièvre**).

(1) Les autotests ne sont pas acceptés.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre enfant a fait un autotest qui est positif.

- Vous prévenez l' école
- Vous gardez votre enfant à la maison
- Vous faites immédiatement **confirmer** cet autotest par un test antigénique ou PCR¹.
- En l' absence de ce 2^e test, votre enfant reste **7 jours à la maison** et revient en classe s' il n' a aucun symptôme depuis 2 jours (ni toux ni fièvre...).

1. *les autotests ne sont pas autorisés pour ce test de confirmation*